



Nations Unies

A/CONF.216/9



RIO+20

Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Distr. générale
28 juin 2012
Français
Original : anglais

Rio de Janeiro, Brésil
20-22 juin 2012

Point 8 de l'ordre du jour

Débat général

**Lettre datée du 21 juin 2012, adressée au Secrétaire général
de la Conférence des Nations Unies sur le développement
durable par la Représentante permanente du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Vous trouverez ci-joint un document intitulé « Déclaration conjointe des secrétaires exécutifs des trois conventions de Rio (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Maria Luiza **Ribeiro Viotti**

12-39464 (F) 030712 050712



Merci de recycler



**Annexe à la lettre datée du 21 juin 2012 adressée
au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies
sur le développement durable par la Représentante
permanente du Brésil auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Rio de Janeiro, 21 juin 2012]

**Déclaration conjointe des secrétaires exécutifs des trois
conventions de Rio (Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification dans les pays
gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification,
en particulier en Afrique, la Convention sur la diversité
biologique et la Convention-cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques) à l'occasion
de la Conférence des Nations Unies sur le développement
durable**

**Vers une action synergique sur le terrain afin de réaliser les objectifs
mondiaux consistant à préserver la diversité biologique, à lutter
contre la désertification et la dégradation des sols et remédier
au changement climatique**

1. Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis que le *Rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement : notre avenir à tous* (rapport Brundtland) nous a mis en garde sur le fait que les besoins de l'homme devaient être satisfaits mais sans porter atteinte aux ressources naturelles de la Terre. Il y a 20 ans, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet « Planète Terre ») a prêté attention à cet avertissement; aujourd'hui, les gouvernements discutent de « L'avenir que nous voulons ».
2. En ce vingtième anniversaire du Sommet « Planète Terre » et de l'élaboration des conventions de Rio, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la réalisation des objectifs de ces trois conventions, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et la Convention-cadre sur les changements climatiques.
3. Depuis 1992, on prend de plus en plus conscience qu'il fallait s'attaquer au changement climatique, préserver la diversité biologique et lutter contre la désertification et la dégradation des sols. Les mesures prises pour contribuer à la réalisation de ces objectifs se sont intensifiées, ont évolué et ont été intégrées dans de nombreux secteurs et programmes d'action. Les conventions de Rio ont été pour beaucoup dans les progrès réalisés, tant en offrant un cadre international propice à la conclusion d'accords sur les mesures à prendre qu'en permettant de mobiliser les intervenants, de réunir des informations scientifiques et d'obtenir des ressources financières en vue de l'application des mesures. Les mécanismes visent à offrir des solutions tenant compte des corrélations susceptibles de nous aider à réaliser nos objectifs communs à long terme.

4. Nous nous efforçons de trouver des solutions aux problèmes du développement durable en adoptant des démarches multisectorielles, notamment des mesures d'adaptation axées sur les écosystèmes et la production et l'échange d'informations sur les effets du changement climatique et la vulnérabilité à celui-ci eu égard à la diversité biologique et à l'utilisation des sols, et d'intégrer la problématique hommes-femmes dans nos activités, cette entreprise conjointe renforçant encore la coopération. Les démarches synergiques sont étroitement liées à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la disponibilité de l'eau et à l'énergie renouvelable et offrent des possibilités supplémentaires de promouvoir le développement durable.

5. Notre Groupe mixte de liaison s'est attaché ces 10 dernières années à promouvoir les conventions pour qu'il en soit tenu compte au maximum dans l'élaboration des politiques nationales. Le Groupe mixte de liaison offre un cadre de discussion pour l'examen et la promotion des liens entre les pays parties, les mécanismes internationaux et les actions locales. Ces liens sont essentiels étant donné que la perte de biodiversité et la destruction des sols en raison de la dégradation des terres, de la désertification et du changement climatique sont ressenties essentiellement au niveau local et ont un impact négatif sur les moyens d'existence et les écosystèmes.

6. Il faut que tous les intervenants, notamment le secteur privé et la société civile, participent davantage aux mécanismes mis en place de façon à susciter une mobilisation accrue au niveau local et à agir sur le terrain. Il faut en parallèle intégrer les buts et objectifs établis dans le cadre des différents mécanismes dans les secteurs économiques et les programmes sociaux pertinents.

7. Concernant le développement durable, les trois conventions de Rio, en traitant du changement climatique, de la désertification et de la dégradation des sols ainsi que de la perte de biodiversité d'une manière coordonnée assortie d'avantages environnementaux et socioéconomiques, encouragent l'utilisation judicieuse de ressources limitées. Bien que chaque convention ait un mandat indépendant, des avantages peuvent être retirés de l'application coordonnée des priorités définies dans les mécanismes d'intervention nationaux : les plans nationaux d'adaptation aux effets du changement climatique, les stratégies et les plans d'action nationaux sur la diversité biologique, les mesures d'atténuation des effets du changement climatique adaptées au pays, les programmes d'adaptation nationaux ainsi que les mécanismes de présentation de rapports.

8. Nous sommes convaincus que le fait de veiller à définir et promouvoir ces actions synergiques, en particulier au niveau des pays et avec la participation sans réserve d'autres partenaires et d'autres secteurs, contribue considérablement à créer les conditions favorables au développement durable. Nous avons également la conviction que la communauté internationale doit s'intéresser davantage aux sols, au climat et à la diversité biologique, éléments indissociables des piliers environnemental, social et économique du développement durable.

9. Au vu des 20 années qui viennent de s'écouler, il est clairement temps que la communauté internationale s'engage en faveur d'un avenir réellement durable. Des solutions coordonnées, concrètes, concertées, simples et réalisables sont nécessaires. Les pays et les gouvernements devraient établir des objectifs de développement durable prenant en considération les liens existant entre les trois piliers du développement durable et reconnaissant les buts et objectifs importants sur lesquels

ils se sont déjà mis d'accord dans les conventions de Rio. Les objectifs de développement durable doivent donc porter sur les sols, la diversité biologique et le changement climatique et être réalisables. Cela est absolument indispensable.

10. La réalisation de tous les buts et objectifs de développement durable énoncés dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, parallèlement à ceux définis dans chacune des conventions de Rio et conformément à ceux-ci, créera de la valeur ajoutée et de nouvelles incitations et suscitera de nouveaux investissements durables.

11. C'est à nous, qui sommes réunis ici et maintenant, d'intensifier la mise en œuvre des conventions de Rio, au nom des populations de la planète et des générations futures qui hériteront des coûts et des avantages des décisions que nous prenons aujourd'hui. Nous ne devons pas les décevoir. Nous devons prendre des mesures sans effet sur la dégradation des sols ni sur les émissions de dioxyde de carbone et mettre un terme à la perte de biodiversité.

(Signé) Luc Gnacadja

Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention
des Nations Unies sur la lutte
contre la désertification
dans les pays gravement touchés
par la sécheresse et/ou la désertification,
en particulier en Afrique

(Signé) Christiana Figueres

Secrétaire exécutive
Secrétariat de la Convention-cadre
des Nations Unies
sur les changements climatiques

(Signé) Braulio Ferreira de Souza Dias

Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention
sur la diversité biologique